

Présents : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, TOURNIER Laurence, ROBELIN Anthony, GUICHARD Bruno, LAMBEY Dominique, VINCENT Jean-Louis,

Excusés : TURIN Christian, Gabriel PARIS, CLERC Jean-Philippe

Secrétaire de séance : FEBVRE Pascal

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mr le Maire présente l'ordre du jour et propose d'ajouter en 7 un point vente de terrains et bâtiments et en 8 modification appel d'offre de la salle polyvalente

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 29/09/2017
- 3 Compte rendu des réunions
- 4 Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
- 5 Convention de prestation de service droit au sol
- 6 Vente terrain et bâtiment
- 7 Modification appel d'offre salle polyvalente
- 8 Projet Orange
- 9 Circulation Rue des Combes
- 10 Zéro Phyto
- 11 Point sur les travaux
- 12 Inauguration Maison de l'Haut
- 13 Questions diverses : demande de modification du PLU, formation des élus (DIF)
- 14 Urbanisme
- 15 Vente de terrains et bâtiments (parcelle de la boucherie, boulangerie)
- 16 Informations diverses
Installation d'un flower truck

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 29 septembre 2017

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

30/09/2017 CCAS

Cartes avantages jeunes : Bilan 87 cartes avantages jeunes ont été achetées. Il nous en restait une trentaine après la petite cérémonie et il en reste encore neuf à distribuer.

La remise des cartes s'est bien déroulée. Pour que toutes les personnes viennent les chercher il est décidé de les laisser à 2 € pour ceux qui viennent dans le courant de la semaine et 5 € pour ceux qui viennent après avec la possibilité de faire une procuration à un tiers pour retirer la carte.

Après-midi intergénérationnel le 21/10/2017

Report de la manifestation de l'année dernière et même organisation.

Pour le colis 2017

Distribution Colis le 16/12/2017

Opération brioches :

Du 2 au 8 octobre 2017

01/10/2017 : remise des médailles de la famille

Cette remise de médaille à la salle des fêtes s'est passée dans une bonne ambiance. Elle a permis de rappeler quelques valeurs républicaines et de redire l'importance du rôle des parents dans l'éducation des enfants. Trois familles ont été honorées il s'agit des familles Pierre, Berthouze, Turin.

02/10/2017 : commission tourisme

Présentation et validation du plan de gestion de la randonnée pour les trois années à venir.

Information sur les modalités de paiement de la taxe de séjour.

Point sur la saison estivale de la maison de la haute seille (bonne saison avec une forte progression du chiffre d'affaire).

Jurafaune : point sur la saison estivale. Bonne saison avec une forte progression du chiffre d'affaire et du nombre de visiteurs (le seuil des 15 000 est largement dépassé.).

Lancement de l'application mobile « Jura émoi » téléchargeable sur internet. Fréquentation avec plus de 1 000 connexions pour cette phase test.

Base de Desnes : encore quelques déboires avec le permis de construire du promoteur CAP REAL, pour ce qui est de la plage le dossier d'aménagement suit son cours. Les travaux vont démarrer en novembre et un appel d'offre pour une délégation de service publique va être lancé avec toujours comme objectif l'ouverture de la plage à l'été 2018.

Achat d'une parcelle en bordure de la voie verte à Bletterans.

Aire de camping-cars : le dossier LEADER a été déposé pour la création d'une aire à Bletterans et une à Domblans.

Office de tourisme : point sur la convention, la problématique du fonctionnement de l'OT et du renouvellement du CA et du Bureau.

03/10/2017 : AG de l'OT

Vote de la convention de fonctionnement et de financement entre l'OT et la communauté de communes de Bresse Haute Seille et ECLA avec une augmentation des subventions accordées et une répartition 57 % ECLA et 43 % CCBHS ensuite élection du conseil d'administration :

Membres désignés par les collectivités :

CCBHS : Christian Bruchon, Christian Vuillaume, Alain Quiclet, Denis Conte, Claude Sirugue, Marie Alice Ridez

ECLA : Agnès Chambaret, Jean Pierre Costentin, Laura Landry, Damien de Breuvand, Roland Rochet, Jean François Credoz

Membres du CA élus par l'assemblée :

David Blanchard (Lons), Karen Chaumaz (Lombard), Bertrand Delannay (Voiteur), Carole Hiver (Lons), Michel Marguet (Desnes), Jean Claude Pacaud (Frontenay)

Le bureau : Président : Denis Conte, VP : Laura Landry et Christian Vuillaume, Secrétaire : Claude Sirugue, secrétaire adjoint : Agnès Chambaret, Trésorier : Christian Bruchon, trésorier -adjoint : Roland Rochet.

04/10/2017 : Zéro Phyto

Présentation par la FREDON des actions à mener pour entrer dans le cadre du zéro phytosanitaires en présence de Mr le Maire, Jean-Louis Vincent et Daniel Auclair.

13 préconisations ont été faites dont certaines sont déjà réalisées et 4 pratiques à mettre en œuvre ou à améliorer pour atteindre le niveau 2 de la charte pour laquelle nous nous sommes engagés.

05/10/2017 : Commission personnel

Définition de la politique en matière de ressources humaines : pérenniser les emplois, limiter les emplois à temps partagé réduit, éviter les heures supplémentaires, donner de la visibilité en termes d'avancement et de carrière, prioriser la promotion et l'avancement aux primes, contenir la masse salariale.

Premiers éléments d'un organigramme et de la pyramide des grades. Définition des ratios de promotion et des modalités pour les frais de déplacements. Réductions sur les tarifs des services communautaires. Mise en place du RIFSEEP : grandes orientations.

06/10/2017 : Réunion des associations

Nicole Buron a défini avec les associations le calendrier des manifestations pour l'année 2018. Elle a rappelé les modalités d'utilisation des salles et du matériel des associations.

11/10/2017 : Commission aménagement du territoire

A l'ordre du jour la présentation de Mr Borel Anthony recruté pour porter le projet de prise de compétence eau et assainissement mais également pour suivre le dossier GEMAPI. Présentation des premiers travaux sur la prise de compétence GEMAPI.

12/10/2017 : Conseil communautaire

Modification de la composition de la CLECT avec le remplacement de Jean Claude Fauvey : Mme Céline Chatot.

Prise en charge des frais de déplacement des agents de la CCBHS, ratios de promotion, tarification des services communautaires pour les agents.

Organisation du premier salon du terroir de l'artisanat et des entreprises de Bresse Haute Seille aménagement de la plage de Desnes : SAS FAMY et VDS Paysage pour un montant total de 193 381 € HT.

Convention de répartition des investissements pour le périscolaire de Montain / Plainoiseau et de Domblans.

14/10/2017 : distribution affouage

Distribution de l'affouage aux 65 affouagistes

17/10/2017 : commission sport

Restitution des deux groupes de travail et proposition pour la conférence des maires. Le choix se fera entre 2 alternatives ; 1) prise de la compétence gestion des équipements et prise de la compétence soutien au fonctionnement le soutien aux manifestations d'ordre intercommunal restant aux communes ou 2) prise de la compétence gestion des équipements et prise de la compétence soutien aux manifestations le soutien au fonctionnement restant aux communes. Il a également été défini ce qui était communautaire en termes d'équipements.

19/10/2017 : SIVOS Commenailles

Mr Pascal Febvre, Président, informe des effectifs à l'école maternelle : 48 élèves, et à l'école élémentaire : 77. Un tarif repas adulte au restaurant scolaire est voté : 6.80 €. Les enseignants ayant fait la demande pour prendre leur repas à la cantine. La convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux a été signé entre le Président du Sivos et le Trésorier de Bletterans. La 2^{ème} tranche des travaux d'accessibilité sera réalisée en 2018. Madame Cartallier, architecte sera mandatée pour le bon suivi du dossier et l'exécution du chantier.

La société DME est sollicitée pour l'étude d'un nouveau système de chauffage à l'école maternelle. Les délégués du SIVOS souhaitent maintenir l'organisation actuelle de la semaine à la rentrée 2018. 70 enfants ont été inscrits au TAP pour le premier cycle.

Une subvention de 50 € est allouée au FABLAB pour le nettoyage et réinstallation de logiciels sur les ordinateurs des classes.

11/10/2017 Journées d'échanges et de démonstrations pour une démarche Zéro pesticide

Mr Bruno Guichard et Daniel Auclair ont participé à cette journée qu'ils ont trouvée très enrichissante et apporteuse de solutions pour nos différentes problématiques. C'est ainsi que des solutions innovantes ont été présentées issues des expériences faites dans certaines communes. L'important à retenir est qu'il faut savoir gérer de la façon la plus harmonieuse possible la présence de l'herbe et savoir l'utiliser en fonction des sites comme élément décoratif ou élément de confort.

4) Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Mr le Maire explique que cette convention est à signer entre la trésorerie et la commune afin d'améliorer la qualité et le niveau de recouvrement. Cette convention a donc pour objectifs de renforcer les relations de travail entre l'ordonnateur (commune) et le trésorier.

Délibération N° 1/20/10/2017	Date 20/10/2017
Vu les explications données par M. le Maire Considérant que la lecture de la convention a donné toutes les informations utiles et nécessaires	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve cette convention Autorise le Maire à signer tout document afférent

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

5) Convention prestation de service droit au sol

Monsieur le Maire explique qu'en application du code de l'urbanisme le maire délivre au nom de la commune les permis de construire, d'aménager ou de démolir et les certificats d'urbanisme et se prononce sur les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable.

Afin de pallier la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'état la communauté de communes avait créé un service avec la communauté de communes de Champagnole et le comté de Grimont. Lors de la fusion et de la création de Bresse Haute Seille il a été décidé de faire appel au Pays Lédonien puisque ce dernier à la compétence SCOT.

La convention présentée ce soir a pour objet de définir les conditions administratives, juridiques, techniques, et financières de cette prestation.

Les dispositions financières sont les suivantes : 2 appels de fonds par an, les coûts seront répartis au nombre d'habitants. L'estimation donne un coût approchant celui actuel à savoir environ 4 € par habitant.

Délibération N° 2/20/10/2017	Date 20/10/2017
Vu les explications données par M. le Maire Après avoir entendu la lecture de la convention Vu le prix de la prestation Vu l'obligation faite d'instruire les dossiers	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve cette convention Autorise le Maire à signer tout document afférent

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

6) Vente terrain et Bâtiment

Mr le maire explique qu'il convient de finaliser la vente à la communauté de communes du terrain sur lequel a été construite la boucherie. Une estimation avait été demandée aux domaines et le montant était de 6 000 € HT.

De ce montant il faudra déduire la quote-part de la commune dans la mise en place de la station d'épuration qui est commune avec la salle polyvalente.

Délibération N° 3/20/10/2017	Date 20/10/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu le prix fixé par les domaines Vu la nécessité de déduire le montant des travaux de la station d'épuration	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité Accepte de vendre à la CCBHS le terrain sur lequel est bâtie la nouvelle boucherie au prix de 6 000€ HT duquel sera déduit le montant de la part des travaux d'assainissement de la salle polyvalente revenant à la mairie. Autorise le Maire à signer tout document afférent

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

Par ailleurs Mr Fabrice Masué (boulangerie la Tuile Gourmande) a plusieurs fois sollicité la communauté de communes pour acheter le bâtiment dans lequel il exerce son activité. Ce bâtiment est construit sur une parcelle communale et ce dernier est pour partie propriété de la commune. Une extension et une réfection partielle avaient été réalisées par la communauté de communes du Val de Brenne. Il conviendra donc après la vente de faire une estimation au prorata de la valeur des travaux réalisés par la communauté de communes sachant que celle-ci perçoit l'intégralité des loyers depuis cette époque.

Mais afin d'accélérer cette vente c'est la commune et elle seule qui peut effectuer cette vente, ensuite une convention sera faite entre la commune et la communauté de communes pour trouver la somme à reverser à cette dernière.

Une estimation a été demandée au domaine et le coût proposé est de 140 000 € HT.

Délibération N° 4/20/10/2017	Date 20/10/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu la demande faite par le boulanger Vu le prix estimé par les domaines	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents Autorise le Maire à proposer la vente de ce bâtiment au boulanger pour la somme de 140 000 € HT.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

7) Modification appel d'offre salle polyvalente

Monsieur le Maire explique que lors de la précédente délibération une erreur a été faite concernant le lot 5 attribué à la société PAGET les menuiseries intérieures bois de la salle polyvalente n'ayant pas été intégrées mais seulement les menuiseries intérieures du bâtiment de l'ancienne poste. Il convient donc de porter la somme de 9810.75€ HT en lieu et place de 3 371.76€ HT.

Le nouveau tableau résultant de cet appel d'offre et intégrant cette modification est donc le suivant

Titre du lot	Entreprises retenues	Offre de base HT
Lot 1 – Terrassement VRD	SJE	33 697.00 €
Lot 2- Démolition gros œuvre	PALANGHI	22 574.81€
Lot 3 – Charpente bois couverture tuile – zinguerie	CFM Toiture	4 760.40 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures ALU	PAGET	23 340.65 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures bois	PAGET	9 810.75 €
Lot 6 – Isolation doublage cloisons peinture	FILIPPI	13 028.50 €
Lot 7 – Sols collés – faïences	GRIDELLO	5 459.80 €
Lot 8 – Plomberie Sanitaire	DBM	7 044.96 €
Lot 9 – Electricité – courants faibles	DME	30 938.54 €
Lot 10 – Ravalements extérieurs	BONGLET	9 835.00 €
Lot 11 – Métallerie	Métallerie du Revermont	4 815.50 €
Lot 12 – Revêtement sols souple	TACHIN	7 090.80 €
	TOTAL HT	172 396.70 €

Délibération N° 5/20/10/2017		Date 20/10/2017		
Vu les explications données par M. le Maire Vu le résultat de l'appel d'offre Vu les informations du Maitre d'oeuvre		Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents Approuve la proposition faite Autorise le Maire à signer tout document afférent et à mener toutes actions nécessaires		
Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

8) Projet Pylone Orange

Monsieur le Maire fait un rappel aux conseillers des premières démarches qui ont été faites. Suite aux différentes interventions auprès de l'opérateur Orange et, plus particulièrement, de la dernière dans le cadre des communes pas ou mal desservies en téléphonie Mobile, Orange avait pris contact avec la commune pour nous informer de sa volonté d'implanter un relais et un pylône de téléphonie mobile. Cette société avait repéré plusieurs points hauts sur la commune et était venue nous présenter ses différents projets. 3 sites avaient été pressentis et au final le plus approprié en termes de capacités à diffuser sur l'ensemble de la commune, de proximité avec les réseaux et d'intégration dans le paysage avait été validé en conseil d'adjoint et reçu un avis favorable lors de la dernière séance de conseil. Le jeudi 12 une société est venue faire des mesures avec un drone sur l'emplacement déterminé vers le stade de foot dans la petite parcelle de bois située entre le terrain de tennis et le hangar communal. L'étape suivante consistera à faire des simulations de couverture pour trouver la bonne hauteur de cette antenne et ainsi la meilleure couverture territoriale. Ensuite le dossier entrera dans une phase administrative et de demande d'autorisation, mais également dans une phase d'étude financière pour laquelle l'emplacement choisi donne de bonnes conditions. Si tout se passe bien nous pourrons voir l'installation de ce relais dans les 18 mois à 2 ans à venir.

9) Circulation rue des combes

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une personne lui demandant de chercher une solution pour le déplacement des piétons le long de la rue des combes où la vitesse des automobiles et camions est souvent excessive. Or cette partie de route est souvent empruntée pour venir au bourg par des enfants du collège ou de l'école et par des personnes se rendant au bourg. C'est particulièrement vrai depuis la rue sarrazin jusqu'à la placette des commerces.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait fait venir les services de la DDT, du département et le SIDEC pour d'une part trouver une solution pour faire baisser la vitesse à l'entrée du bourg et d'autre part avoir une estimation financière des travaux à réaliser pour faire un passage protégé sur l'accotement et enterrer les réseaux secs.

La demande de réduction de la vitesse à 50 KM/H avait été refusée et le montant du devis des travaux avait fait repousser l'étude définitive.

La mise en place des radars pédagogiques, bien qu'efficace dans 80 % des cas ne règle pas tous les problèmes et en tout état de cause ne génère une réduction de vitesse que dans le centre bourg.

Il convient donc de relancer cette étude et de travailler sur plusieurs pistes : sécuriser le trajet des piétons et des vélos, sécuriser des traversées de route par de la signalétique, trouver un dispositif plus contraignant pour casser la vitesse, avoir un devis estimatif pour mieux connaître les conséquences financières.

Monsieur le Maire rappelle également que les obligations incontournables avec les mises aux normes de l'accessibilité et les travaux inhérents à ce dossier ont mobilisé de très gros montants financiers et que sans les subventions accordées nous n'aurions pratiquement pu travailler que sur l'accessibilité pendant 3 ans. C'est aussi une des raisons qui nous avait motivé le report de cette étude.

Décisions et actions :

Le conseil décide :

De resolliciter un maitre d'oeuvre (SIDEC ou autre) et de rechercher les possibilités de subventions

De mener une étude pour mettre des feux pénalisants pour sécuriser la traversée du centre bourg et protéger les écoliers et les accès aux commerces.

10) Zéro Pesticides

Mise en place du zéro pesticide suite à la réunion avec la FREDON.

Il convient de reprendre les 13 points concernant les pratiques, le critère obligatoire et les 3 critères facultatifs et de définir les actions ainsi que l'agenda de mise en œuvre. Sur ce dossier les responsabilités seront partagées entre Gabriel Paris et Jean Louis Maitre en coordination avec Jean Louis Vincent responsable des employés communaux.

Pratiques à mettre en œuvre à améliorer ou à conserver :

N°	Libellé du point à corriger	Action à réaliser	Date de fin
1	N'appliquer ou ne faire appliquer que des produits ayant une Autorisation Ministérielle M	Aucune, c'est déjà fait <u>A poursuivre</u>	30/09/2017
2	S'assurer que les spécialités utilisées sont homologuées pour l'usage requis	Ne plus utiliser de produits sur les zones non perméables. À remplacer par du balayage, arrachage manuel ou avec des outils mécaniques appropriés	15/03/2017
3	Respecter les doses homologuées ainsi que les dates d'intervention appropriées et prendre toutes les précautions pour éviter l'entraînement des produits hors de la zone traitée	Utilisation des produits appropriés, A POURSUIVRE respecter le nombre de traitement et les préconisations	immédiatement
4	Tenir à jour un registre des interventions phyto sanitaires	Créer le registre (secrétariat et employés)	Décembre 2017
5	Prendre les dispositions nécessaires pour que le stockage et le transport des produits soient conformes aux textes en vigueur	Mettre en place une armoire fermée avec bac de rétention	Devis à faire achat mars 2018
6	Disposer d'un matériel conforme aux normes et étalonné par chaque applicateur	Donner la procédure d'étalonnage et la faire respecter	Dès la prochaine utilisation JI Vincent et au plus tard mars 2018
7	Ne confier la mise en œuvre des traitements qu'à un personnel titulaire d'un certiphyto applicateur	<u>déjà fait à poursuivre</u>	
8	Prendre toutes les mesures de protections pour le personnel	acquérir les kits de protection nécessaire	Application immédiate
9	Prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la Faune et de la Flore	Déjà respecté mais à préserver et améliorer dans le cimetière	Voir avec réaménagement cimetière fin 2018
10	Rincer soigneusement les emballages et les éliminer de façon à ne pas polluer, éliminer tous les effluents	Partiellement réalisé reste, à améliorer en suivant mieux les procédures	immédiat
11	Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les différents projets ou nouveaux projets	Prise en compte faite pour l'aménagement de la maison de l'haut, dans le projet de réaménagement de la salle polyvalente et de l'ancienne poste. Travail en cours sur le projet cimetière. En règle générale : enherbage ou artificialisation et pour les parterres fleuris paillage objectif réduire les interventions a de la tonte et mécaniser les interventions sur les parties artificialisées	Dès à présent
12	Mettre en place des actions de sensibilisation de la population de la commune	Information dans le bulletin 2018 ; Information sur le site ; Prévoir une conférence au printemps ; Exposition de sensibilisation lors de la vente des fleurs	De janvier à décembre 2018

		par les parents d'élèves ou autres manifestations	
13	Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives au désherbage chimique	Participation de B Guichard et D Auclair Journée du 11/10/2017 Compte rendu fait au conseil et aux employés	
	CRITERE OBLIGATOIRE Réaliser un plan d'entretien des espaces publics et le respect des préconisations de celui-ci	Le diagnostic est réalisé le plan d'entretien doit être consolidé et validé suite aux actions précédentes	Pour mars 2018
	CRITERE FACULTATIF La mise à l'essai d'une ou plusieurs techniques alternatives au désherbage chimique	Voir action N° 2 et location de matériel pour faire des tests	Avril 2018
	CRITERE FACULTATIF : Réalisation d'aménagements pour supprimer les interventions chimiques	Réfection de joints..., mise en place de paillage, test de parterres d'herbes fleuries	Mai 2018
	CRITERE FACULTATIF : Une démarche innovante pour réduire la pollution des eaux par les pesticides		

11) Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- L'ossuaire a été installé, il reste à mettre un cadenas. Nous en profiterons pour changer celui du portail de l'entrée pour que nous gérons avec plus d'efficacité la circulation de tous les engins et les interventions dans le cimetière
- La société Soulage a été requise pour faire un projet sur le reprofilage des allées, la reprise des évacuations d'eaux pluviales et l'aménagement global du cimetière. Elle est sollicitée pour faire le cahier des charges, le marché et la maîtrise d'œuvre.
- Les travaux de réfection du mur sont bien avancés. Il reste à poser les couvertines et faire les crépis
- Les travaux de la salle polyvalente commenceront légèrement en décalage avec ceux de l'accessibilité du bâtiment de l'ancienne poste qui vont débuter semaine prochaine. Une réunion a été faite avec les personnes concernées par le projet pour leur expliquer les travaux et les contraintes et nuisances que ceux-ci allaient engendrer.

12) Inauguration de la maison de l'Haut

La cérémonie est toujours prévue pour le 10 novembre 2017 à 10h30. Les invitations vont être envoyées en milieu de semaine prochaine. Bien entendu les conseillers sont sollicités pour être présents à cette cérémonie.

13) Questions diverses :

Demande de modification du PLU

Mr le Maire explique que Mr Rollin Brice suite au refus fait à son recours gracieux sollicite une demande de révision du PLU afin d'inverser le classement d'une partie de sa parcelle de zone A en Zone Ahab.

Délibération N° 6/20/10/2017	Date 20/10/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu le règlement actuel du PLU Vu la demande faite	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents Refuse la demande considérant qu'il n'y a pas lieu de faire de modification à la demande ni de créer d'antécédant qui pourrait faire jurisprudence

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

Mr le Maire présente une demande de modification du PLU pour ouvrir la possibilité de faire des hébergements de loisirs sur l'ensemble du territoire communal. Il ne souhaite pas que soit prise une décision à cette séance, mais que tous les conseillers puissent prendre le temps de la réflexion avant une décision.

Formation des élus

Monsieur le Maire explique que l'association des maires a reçu un agrément pour effectuer des formations à destination de tous les élus (Maire, Adjoints, Conseillers). Un programme a été mis en place il le porte à connaissance des conseillers et les informe que ces formations se font dans le cadre du DIF et qu'elles sont intégralement remboursées. Il propose donc aux conseillers de profiter de celles-ci

Bulletin municipal

Attention les articles doivent arriver pour le 30 de ce mois

Monsieur le Maire informe qu'un projet d'installation de flower truck à Commenailles est à l'étude.

14) Urbanisme

Déclarations de travaux déposés : VINCENT Benoit - 90 chemin de la Fouilla – Piscine ; JANEZ Sébastien 560 rue du Bois Touffu – Réfection toiture ; BOISSARD Stéphane – 265 rue Bugnon – Piscine

Déclaration de travaux refusée :

Permis de construire déposés :

Permis de construire refusés :

Permis de construire accordés :

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE